

SUSPENSION DE PERMIS

Par Profil supprimé Postée le 12/07/2021 00:53

J'ai été tester positif au cannabis uniquement au cannabis dois-je présenter uniquement l'analyse pour le cannabis a la commission médicale ou les 4 drogues , c'est à dire cocaïne,opiacé, cannabis et amphétamines, merci de vos réponse

Mise en ligne le 15/07/2021

Bonjour,

La commission médicale de la préfecture vérifie votre aptitude à la conduite automobile, elle est donc en droit de vous demander un dépistage au cannabis mais également à d'autres drogues voire de votre éventuelle consommation d'alcool. Ce qui vous est demandé doit vous être notifié par écrit par cette même commission médicale.

Vous pouvez également contacter votre préfecture pour plus de précisions.

Vous trouverez en bas de page les différents délais de dépistages des drogues.

Cordialement.

En savoir plus :

- [Tableau des durées de positivité](#)